la cgt FERC

CAPA ATRF

Enseignement supérieur, Éducation nationale, Crous.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE au 6 DÉCEMBRE 2018

JE VOTE CGT

Non à l'austérité. Un autre choix de société est possible

La **CGT**, résolument aux côtés des salarié·es !

Défense du statut des Fonctionnaires

Pour le maintien des CAP de plein exercice

Pour un service public d'Éducation garant de l'égalité

Non aux restructurations. Non aux fusions

Stop aux suppressions de postes et à la précarité

Pour l'émancipation et la réussite de toutes et tous

Élections professionnelles fonction publique JE VOTE CGT 6 décembre 2018

Vu, les candidat·es

AUGMENTER NOS SALAIRES !

- Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le PPCR et le RIFSEEP .
- Intégration de 25 % de primes dans le traitement;
- Abrogation du jour de Carence

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- Contraindre l'employeur à respecter son obligation de garantir notre santé et notre sécurité au travail;
- des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des agents non titulaires sur postes pérennes sans condition de concours ni de nationalité ;
- Aucune mobilité forcée académique ou fonctionnelle.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- le libre choix de sa formation continue dans l'enseignement supérieur ;
- reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

CAPA ATRF

Les employeurs

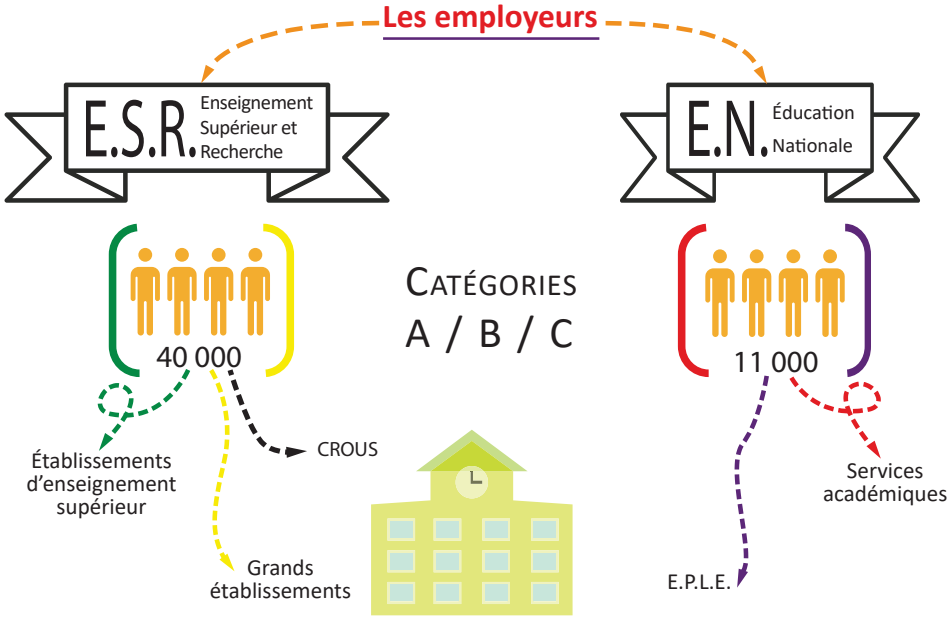

La CGT revendique :

- la création de postes d'ITRF en nombre suffisant pour couvrir les besoins dans tous les établissements (enseignement secondaire et supérieur), les CROUS et les administrations (rectorat, ministère) concernés ;
- un déroulement de carrière pour toutes et tous, sans blocage ;
- l'augmentation des possibilités de promotions ; la garantie d'un changement de corps et le doublement du salaire réel sur la carrière ;
- une requalification massive des postes ;
- la création, au sein de l'Éducation nationale, des corps des personnels de laboratoire, membres à part entière de la communauté éducative ; dans le supérieur le maintien du statut dérogatoire de fonctionnaires d'état ;
- un vrai droit à la mutation pour toutes et tous les ITRF et la publication de l'ensemble des postes vacants visibles par toutes et tous ;
- le droit à la formation tout au long de la vie avec des formations diverses, en nombre suffisant ;
- le suivi médical des personnels pendant la période d'activité mais aussi post professionnelle qui est essentiel; le recrutement nécessaire de médecins de prévention ;
- une action sociale qui vise à améliorer les conditions de vie des agent.es notamment dans les domaines du logement, de la restauration, de l'enfance et des loisirs… les crédits doivent être à hauteur de 3 % afin d'augmenter les prestations pour les personnels ;
- la garantie de bonnes conditions de travail en toutes circonstances et l'égalité d'accès au service public d'enseignement pour les élèves et étudiant.es.

Alors que le gouvernement propose avec CAP22 de sacrifier la démocratie en réduisant les compétences des CAP, la CGT porte une toute autre voix dans ces commissions et revendique une gestion nationale des carrières avec le respect du statut !

Pourquoi les CAP ?

Obligatoirement consultées pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent, elles siègent notamment sur l'avancement, les mutations, les détachements, les disponibilités, les réintégrations et le détachement, les questions disciplinaires et la titularisation ou le renouvellement de stage. Par ailleurs, elles mandatent les représentants des agents au sein des commissions de réformes.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, votez et faites voter CGT !

la cgt CROUS

la cgt FERC SUP Enseignement supérieur et recherche

la cgt ÉDUC'ACTION

Vu, les candidat·es